

PLAN LOCAL D'URBANISME



4 -1 PLAN DE ZONAGE

PROJET DE PLU ARRETE par délibération du Conseil Municipal LE : 21 Juillet 2025	PROJET DE PLU soumis à ENQUETE PUBLIQUE du 30/03/2026 au 29/04/2026	PLU APPROUVE par délibération du Conseil Municipal LE : 28 Septembre 2026
Adress.: 17-18e	Phase.: APPROBATION	Echelle.: 1/ 10 000°

Version Mars 2025

Architectes D.P.L.G
Urbanistes D.E.S.S
Paysagiste D.P.L.G

39 quai Bécail
33000 BORDEAUX
Tél : 05 56 29 10 70
Email : contact@agence-metaphore.fr

0 250 500 m

Dispositions relatives à la mise en valeur du patrimoine naturel et paysager

Espace Boisé Classé à conserver
Eléments à protéger ou à mettre en valeur au titre de l'article L 151-19 du code de l'urbanisme

- Bâts
- Arbres remarquables
- Parcs, Jardins
- Plantation à réaliser

Secteur à protéger pour motif écologique au titre de l'article L 151-23 du code de l'urbanisme

- Zone Humide
- Lagune
- Arbre à enjeu écologique

Dispositions particulières relatives à la prévention des risques

- Secteurs soumis à des risques d'inondation

Autres indications

- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L 151-11 du code de l'urbanisme
- Emplacements réservés
- Point de passage obligé défini dans le cadre des Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Recul des constructions au titre de l'article L111-6 du Code de l'Urbanisme
- Secteur à l'intérieur desquels le rez de chaussée des constructions affecté au commerce ou aux activités de services existants à la date d'approbation du PLU doit être maintenu
- Bande défense incendie 12m

- Zonage
- Ua - secteur correspond aux espaces urbanisés du bourg et ses hameaux, circonscrit aux noyaux d'habitat ancien
 - Ub - secteur correspond aux espaces urbanisés du bourg et ses hameaux, pour les parties d'urbanisation contemporaine
 - Uc - secteur urbanisé à sensibilité de régulation hydraulique
 - UG - secteur correspond aux espaces réservés aux équipements publics de sports et loisirs
 - UY - secteur correspond aux espaces destinés au développement des activités économiques
 - UY1 - secteur dans lequel les activités industrielles ne sont pas admises
 - AUa - zone à Urbaniser à vocation d'habitat, organisée dans le cadre d'une démarche d'aménagement global
 - AUb - zone à Urbaniser à vocation d'habitat, organisée dans le cadre d'une démarche d'aménagement global
 - AUc - zone à Urbaniser à vocation d'habitat, organisée dans le cadre d'une démarche d'aménagement global
 - AUd - zone à Urbaniser à vocation d'habitat, organisée dans le cadre d'une démarche d'aménagement global
 - AUe - zone à Urbaniser à vocation d'habitat, organisée dans le cadre d'une démarche d'aménagement global
 - AUY - zone à Urbaniser à vocation économique, organisés dans le cadre d'une démarche d'aménagement global
 - A - espaces à protéger en raison de la valeur agricole des sols
 - Nce1 - secteur dans lesquels l'exploitation de centre équestre est autorisée, dans le cadre d'une densité bâtie variable
 - Nce2 - secteur dans lesquels l'exploitation de centre équestre est autorisée, dans le cadre d'une densité bâtie variable
 - Ndom - secteur correspond à l'ancienne décharge d'ordures ménagères dans laquelle des restrictions d'utilisation du sol s'appliquent
 - Ng - secteur dans lequel l'exploitation des gravières est autorisée
 - NL - secteur destiné aux activités de Loisirs, dans le cadre d'une densité bâtie variable
 - Nm - secteur qui couvre des espaces naturels Majeurs à préserver (site Natura 2000)
 - Np - secteur protégé pour motif paysagé
 - Nst.bois - Secteur destiné au stockage de bois

Voir plan 4-2 Zonage (Centre)

N°	Désignation des opérations	Collectivité ou Service Public bénéficiaire
1	Aménagement d'un accès à la zone UB d'une largeur de 3m	Commune
2 & 4	Aménagement d'un cheminement doux	Commune
5	Elargissement de la route de Moulis (2m) pour la création d'un réseau pluvial	Commune
6	Elargissement du Chemin des 2 chênes (5m) pour la création d'un réseau pluvial	Commune
7	Aménagement d'un espace public	Commune
8	Création d'un cheminement mixte cyclable/pédon	Commune
9	Création et aménagement d'un chemin de randonnée	Commune
10	Aménagement du carrefour chemin de Gassiot / route d'Arzac	Commune
11	Création d'un chemin de desserte du quartier Pimballin	Commune
12	Création d'un chemin d'accès (6m) et d'un fossé	Commune
13	Création d'un fossé public	Commune
14	Aménagement du cheminement doux	Commune
17	Création d'un chemin de promenade autour de l'étang au lieu-dit "Bronturon" et équipements liés à la pratique de loisirs (pêche,...)	Commune
18	Elargissement de la RD 1215	CD33
21	SUPPRIME	
22	Création d'un accès pompier	Commune
23	Création d'une bûche incendie	Commune
23a	quartier Lescouley	
23b	quartier Poujeau	
23c	Château Meyre	
23d	Gassiot-Lespelt	
23e	Landat	
24	Elargissement du chemin à 8m	Commune
25	Création d'un assainissement semi-collectif	Commune
25a	Quartiers Laudere	
25b	bréden	
26	Création d'espaces publics : place, placette, square, parc,...	Commune
26a	Quartiers Lescouley	
26b	Mallet	
26c	Le Haut	
26d	Gassiot-Lespelt	
27	SUPPRIME	
28	Acquisition pour la préservation des milieux dans leur dynamique naturelle	Commune